



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté la résolution numéro 2021-12-392 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.

La tenue des séances ordinaires du Conseil municipal débuteront à 19h, en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 13 juin et du 12 septembre 2022 qui seront tenues au Club de l'Âge d'or "Three Stars", sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 17 janvier 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 7 février 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 7 mars 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 11 avril 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 9 mai 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 13 juin 2022	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 11 juillet 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 8 août 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 septembre 2022	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 10 octobre 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 7 novembre 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 décembre 2022	Centre multifonctionnel de Gascons

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 14^{ième} jour de décembre 2021

Marie-Pierre Cyr, directrice générale